



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Mont de Marsan, le 21 août 2018

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale et de la Protection des Populations

Service Vétérinaire  
Santé Protection Animales et Environnement

Affaire suivie par : M. Laurent LAFARGUE  
Tél : 05 58 46 66 71  
Mèl : ddcsp@landes.gouv.fr

N/Réf : SPAE/SR/LL/MR/ IC1800665

Le directeur,  
à

**Monsieur le préfet des Landes**

Bureau du développement local et de  
l'ingénierie territoriale  
26 rue Victor Hugo  
40 021 MONT DE MARSAN

**Objet** : conformité dossier de réexamen – EARL REY DE MEGNETTES à MONTAUT.

**P.J.** : dossier de réexamen IED

Comme suite à la transmission dématérialisée du dossier de réexamen de l'élevage IED suivant :

EARL REY DE MEGNETTES  
Elevage IED n°0540.00653  
SIRET : 42861212100015  
Adresse de l'exploitation : 302, chemin de Rey de Megnettes  
40 500 MONTAUT  
Adresse administrative : 302, chemin de Rey de Megnettes  
40 500 MONTAUT

et à son instruction technique finalisée le 20/07/2018, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier a été déclaré conforme par l'inspection.

Je vous propose donc de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation de son installation.

Ces engagements pourront lui être opposés par la suite, lors de contrôles réalisés par l'inspection de l'environnement.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur  
et par délégation  
L'Adjoint du responsable de Mission

**Malik DRIF**





## ***Dossier de réexamen IED***

***Nom ou raison sociale : EARL REY DE MEGNETTES***

***Numéro S3IC : 0540.00653***

***Etat du dossier : Transmis préfecture***

***Date de transmission : 20-07-18***

# 1. Initialisation éleveur

## 1.1. Informations générales de l'exploitation

Numéro S3IC : **0540.00653**

Nom ou raison sociale : **EARL REY DE MEGNETTES**

Gérant de la société : **LARRERE JEAN MICHEL**

SIRET de l'établissement concerné : **42861212100015**

Numéro de téléphone de l'exploitant : **06.24.30.30.06**

Email de l'exploitant : **jean-michel.larrere0562@orange.fr**

Email secondaire :

Autre mail :

Adresse de l'exploitation : **302 CHEMIN REY DE MEGNETTES**

Code postal : **40500**

Ville : **MONTAUT**

Département : **40**

Adresse administrative : **302 CHEMIN REY DE MEGNETTES**

Code postal : **40500**

Ville : **MONTAUT**

Rédacteurs : **Alexandre Laffaille**

## 1.2. Situation administrative

**Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :**

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	72990.0	
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	72990.0	

## 1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	10200
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	62790

#### 1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

#### 1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
V040HRA	existant
V040HRB	existant

#### 1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
<b>Stockage des effluents</b>	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui

Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
<b>Traitement des effluents</b>	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
<b>Épandage des effluents</b>	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérés en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
<b>Traitement de l'air</b>	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

### *1.7. Ouvrages de stockage des effluents*

STO_CHAMPS
------------

## 2. Comparaison aux MTD

### 2.1. Stratégies alimentaires

#### 2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Commentaires éventuels :
calcul à partir du BRS

#### 2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Poulet de chair	0.064	<= 0,6
Pintades	0	Pas de valeur de performance associée
Oies	0	Pas de valeur de performance associée
Cailles	0.142	Pas de valeur de performance associée
Pigeons	0	Pas de valeur de performance associée
Faisans	0	Pas de valeur de performance associée
Perdrix	0	Pas de valeur de performance associée

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excrété?	oui

<b>Commentaires éventuels :</b>
résultats BRS conforme. Plan alimentation en caille et en poulet. En fonction de leurs âges, et donc de leurs besoins, les animaux perçoivent 3 à 4 aliments différent de moins en moins riches en protéine .

### 2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Poulets de chair	0.004	<= 0,25
Pintades	0	Pas de valeur de performances associées
Oies	0	Pas de valeur de performances associées
Cailles	0.029	Pas de valeur de performances associées
Pigeons	0	Pas de valeur de performances associées
Faisans	0	Pas de valeur de performances associées
Pedrix	0	Pas de valeur de performances associées

<b>Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix) (Appliqué à tous)</b>	
<b>Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?</b>	<b>Oui</b>
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui
c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui

<b>Commentaires éventuels :</b>
---------------------------------

résultats BRS conforme. Plan alimentation en caille et en poulet. En fonction de leurs âges, et donc de leurs besoins, les animaux perçoivent 3 à 4 aliments différent de moins en moins riches en phosphore.

## 2.2. Émissions d'ammoniac

### 2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

V040HRA (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui
Commentaires éventuels :	
A partir du gerep	

### 2.2.2. Émissions poulets

Poulets de chair – Réduction des émissions de NH<sub>3</sub> au bâtiment (MTD 32)

V040HRA (existant)		
Pas de poulets de chair dans ce bâtiment		
V040HRB (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
b. Est-ce que la litière subit un séchage forcé en utilisant l'air ambiant intérieur ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an)
2,5 kg	0,051	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0	0,105
Commentaires éventuels :		
calcul à partir du gerep		

## 2.3. Stockage effluents

### 2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui
b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui

### 2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

STO_CHAMPS	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui

Commentaires éventuels :
plan d'épandage

## 2.4. Épandages

### 2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :  - type de sol  - pente  - conditions climatiques  - drainage et irrigation du champ  - rotation des cultures  - zones de protection des masses d'eau ?	oui

b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui

f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

Commentaires éventuels :	
plan d'épandage éleveur + préteur	

#### 2.4.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	100

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	100

### 2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

#### 2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

#### 2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui

b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui
---	-----

### 2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduares (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les eaux résiduares sont traitées, éventuellement par infiltration ?	oui

### 2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui

## 2.6. Nuisances

### 2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit :  - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles)  - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation  - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui

<p>Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux</li> <li>- utilisation des équipements par du personnel expérimenté</li> <li>- évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible</li> <li>- précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien</li> <li>- utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible</li> <li>- limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs raclés ?</li> </ul>	oui
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

<b>Commentaires éventuels :</b>
premier tiers 180 m premier cours d'eau >500 m séparation bât tiers par 3000 m <sup>2</sup> de forêt

## 2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

<b>Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?</b>	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
<p>Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garder les animaux et les surfaces propres et sèches</li> <li>- réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...)</li> <li>- retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe</li> <li>- réduire la température intérieure et des effluents</li> <li>- réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents</li> <li>- maintenir une litière sèche et en aérobie dans le cas d'un élevage sur litière ?</li> </ul>	oui

Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants :  - augmenter la hauteur des sorties d'air  - augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale  - mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant  - équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol  - disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible  - aligner l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ?	oui
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
e.2. Est-ce que l'ouvrage de stockage a été installé en tenant compte de la direction générale du vent ou en adoptant des mesures limitant la vitesse du vent au niveau de la zone de stockage ?	oui
g.2. Est-ce que les effluents sont incorporés le plus rapidement possible (entre 0 et 4h) ?	oui

### 2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

V040HRA (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
V040HRB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui

a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui

<b>Commentaires éventuels :</b>
utilisation de copeaux de bois copeaux distribué à la main ventilation dynamique avec réglage de la vitesse d'air

#### 2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

V040HRA (existant)	
<b>Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?</b>	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	

V040HRB (existant)	
<b>Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?</b>	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	

<b>Commentaires éventuels :</b>
calcul à partir du gerepe

#### 2.7. Organisation

##### 2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

<b>Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?</b>	
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui

- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Avez-vous un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement (le cas échéant pour la réduction des nuisances olfactives ou sonores) ?	oui

Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
1 extincteur par bât + formation réglementation + plan de contrôle maintenance + attestation du maire plaintes + gestion des accidents d'élevage	

## 2.8. Émissions totales de l'élevage

### 2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	0	1581
Stockage des effluents	0	780
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	362
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	0	0
Total	0	2724

Commentaires éventuels :
En dessous de la norme de 10 000 kg/an

### 3. Synthèse du réexamen

#### 3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
<p>Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...)</li> <li>- production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170)</li> <li>- fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220)</li> <li>- stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532)</li> </ul> <p>ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?</p>	oui

#### 3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

#### 3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

V040HRA	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
V040HRB	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

## *Synthèse des déclarations de non-conformité*

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissements (plus fonctionnellement annuel si pertinent)
Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		1 extincteur par bât + formation réglementation + plan de contrôle maintenance + attestation du maire plaintes + gestion des accidents d'élevage	Oui	01/2021	100
<p>Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.</p> <p>Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :</p>			non		
<p>Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact.</p> <p>Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :</p>			non		

## 4. Pièces jointes au dossier

Les pièces jointes sont téléchargeables sur le téléservice Réexamen élevage IED jusqu'en mai 2021 (clôture de l'application). Pensez à sauvegarder sur votre ordinateur les documents définitifs une fois la procédure de réexamen terminée.

### 4.1. Pièces jointes transmises par l'éleveur

Pièces jointe	Statut	Fichier
Plan d'ensemble au 1/200e (dérogation possible pour une échelle plus réduite)	obligatoire si modification du site	Plan de masse EARL DE MEGNETTES.pdf
Plan de situation au 1/2500e	obligatoire si modification du site	Plan de situation 1 2500 EARL Rey de Megnettes.pdf
Carte au 1/25000e	obligatoire si modification du site	Plan de situation 1 25000 EARL De Megnettes.pdf
Justification des émissions d'ammoniac	obligatoire sauf référence ELFE	Module_calcul_volailles_v3.3 volaille-d.xlsx
Justification des quantités d'azote et de phosphore excrétées	obligatoire	BRS Volaille VF17 synthèse.xlsx

### 4.2. Pièces jointes transmises par l'inspecteur

Pièces jointe	Statut	Fichier
---------------	--------	---------

### 4.3. Historique des échanges

20180316\_Transmis\_0540.00653\_eleveur.pdf : 16/03/18 12:15

